



L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances

Fondée en 1982, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances est un établissement public sous tutelle du Secrétariat d'Etat au Tourisme.

L'ANCV s'appuie sur deux piliers pour favoriser l'accès aux vacances pour tous :

- le **Chèque-Vacances**, destiné aux salariés du secteur privé et aux agents des fonctions publiques (**3,1 millions de porteurs et 7,5 millions de bénéficiaires avec leur famille**). Il est distribué essentiellement à travers les comités d'entreprises et les acteurs de l'action sociale des collectivités territoriales et de l'Etat. La loi du 22 juillet 2009 devrait aussi faciliter son déploiement dans les petites entreprises de moins de 50 salariés. Le Chèque-Vacances est accepté dans un large réseau de 160.000 professionnels du tourisme.
- **des programmes d'action sociale** touchant les publics fragilisés avec **130.000 bénéficiaires en 2009**.

Grâce à son activité première - l'émission et la commercialisation du Chèque-Vacances (1,2 milliard € en 2009) - l'ANCV dispose d'excédents de gestion intégralement dédiés au financement de séjours de vacances et de loisirs organisés par des associations caritatives, des collectivités territoriales et des organismes sociaux partenaires.

L'objectif visé par l'ANCV est de réduire les inégalités dans le domaine des vacances et des loisirs, faciliter le départ en vacances des personnes dont les revenus sont les plus faibles, utiliser le temps des vacances dans un parcours d'insertion sociale et favoriser la mixité sociale.

L'action sociale de l'ANCV s'adresse à **quatre publics** :

- **les personnes âgées,**
- **les familles, notamment monoparentales,**
- **les jeunes adultes,**
- **les personnes en situation de handicap.**
-

L'ANCV intervient à travers **quatre programmes** :

- **Seniors en Vacances,**
- **les Aides aux Projets Vacances,**
- **Bourse Solidarité Vacances,**
- **les Aides aux équipements touristiques à vocation social**